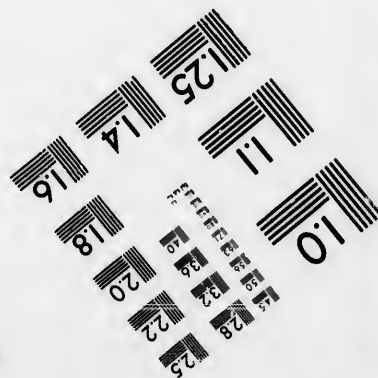
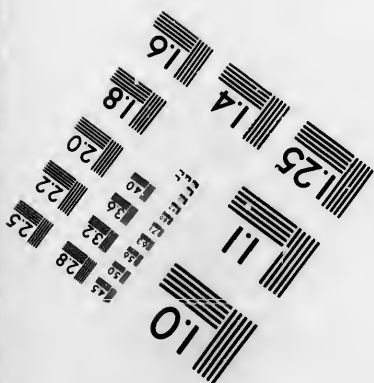
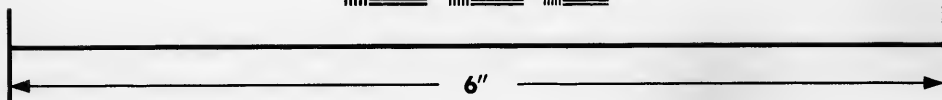
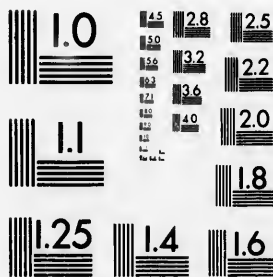


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
16
18
20
22
25

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
12
14
16

© 1992

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

qu'il
cet
t de vue
ge
ation
qués

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

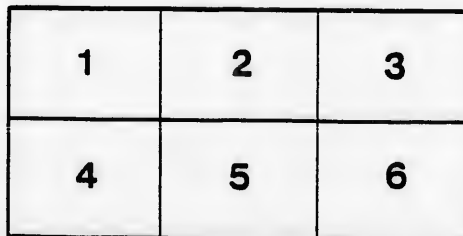
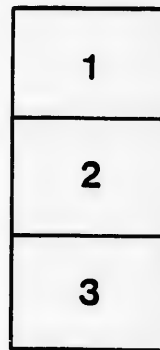
Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



32 X

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

5. /
1200

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

-- A --

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR FRANK CARREI

1899

R



846978

LI

MONSIEUR

ET

lui enje
cier, pa
du reve

Pe

la rent
autant
C'était
seule so

DISCOURS SUR LE BUDGET.

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

— A —

L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC

LE 7 FEVRIER 1899.

MONSIEUR L'ORATEUR,

En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier, par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes.

Pour obtenir ce résultat, nous étions dans l'obligation d'exiger rigoureusement la rentrée des sommes dues à la province, de toute provenance, et de réduire, autant que possible, sans nuire à l'efficacité du service public, la dépense annuelle. C'était une tâche ingrate que nous entreprenions, mais qui s'imposait comme la seule solution du problème à résoudre.

A cet effet, il nous a fallu, d'abord, et avant tout, couper court au système de l'octroi illimité des subsides et des gratuités aux entreprises et aux œuvres qui, tout méritoires qu'elles fussent, nécessitaient, pour les satisfaire, une augmentation considérable de notre passif et un surcroît correspondant de la dépense annuelle, pour intérêt et amortissement.

Nos devanciers avaient, peu de temps avant les élections générales, accordé par arrêtés en Conseil, avec l'engagement de les faire ratifier par la nouvelle Législature, des subsides et des octrois de ce genre pour au-delà de un million de piastres, et ils avaient augmenté, dans plusieurs branches du service civil, la dépense annuelle, par un surcroît de salaires et d'employés. Afin de solder ces subsides, il nous eût fallu négocier de nouveaux emprunts, et, pour subvenir à l'augmentation de dépenses par ce surcroît de traitements, nous eussions été dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes, sans quoi l'équilibre désiré ne pouvait s'atteindre. Mais nous avions, comme je viens de le dire, pris l'engagement d'épuiser tous les moyens à notre disposition pour éviter d'augmenter le passif de la province ou de recourir à des impôts nouveaux. Entre ces deux obligations, nous nous sommes trouvés forcés, en obéissance au mandat populaire qui nous avait été confié, de ne pas exiger de la députation élue pour nous appuyer, la ratification d'une politique qu'elle avait condamnée sur toutes les tribunes populaires.

Nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir bientôt faire disparaître de nos comptes annuels, le déficit énorme par lequel s'est soldé le dernier exercice de nos prédécesseurs. Cet espoir s'est réalisé en grande partie, durant notre première année d'administration, et je suis encore confiant que, si la députation veut nous continuer, dans cette politique d'économie, le cordial appui qu'elle nous a accordé jusqu'ici, nous l'accomplirons bientôt.

Les prévisions budgétaires ne peuvent jamais s'établir d'une manière précise et infaillible ; elles sont soumises à l'accident des circonstances qui font, indépendamment des efforts d'un gouvernement, qu'elles subissent, dans certains services, des variations inattendues. Il peut facilement arriver qu'un ralentissement dans le commerce de bois ou une diminution dans le nombre des licences accordées durant une année, occasionne une baisse sensible dans le produit de ces deux importantes sources de revenu. Il se peut aussi qu'un surcroît de dépenses incontrôlables élève, dans certaines proportions, le chiffre des déboursés prévus. C'est ce qui s'est produit cette année, dans le service des asiles d'aliénés, où le budget se

trouve augmenté forcément par un surcroît considérable du nombre des internés dans ces institutions, et par la hausse de \$14.00 dans le coût de la pension de chaque patient de l'asile de St-Jean de Dieu. Mais je n'ai pas lieu de croire que nous éprouvions de forts mécomptes dans le budget de l'an prochain, qui vient d'être soumis à cette Chambre, et j'ai la confiance que, si la recette qu'il indique se réalise, nous atteindrons l'équilibre désiré. Nous nous y sommes vigoureusement acheminés, dans l'exercice d'une première année, et nous y arriverons infailliblement avec l'appui de la majorité de cette chambre.

On pourra s'en convaincre par l'examen des tableaux que j'ai l'honneur de vous soumettre dans un instant, où il est constaté que durant cette année, le passif de la province n'a pas été pratiquement augmenté, et que le déficit de \$810,484.20 de 1896-97, s'est réduit à \$187,000.00

LA SITUATION FINANCIÈRE.

Dans mon discours sur le budget prononcé durant la dernière session, j'avais l'honneur d'expliquer franchement à cette Chambre la situation financière telle qu'elle se présentait alors avec les difficultés qu'il y avait à surmonter pour la replacer sur des bases solides. J'affirmais, à cette occasion, que la progression ascendante de notre dette publique avait été considérable pendant la durée de la dernière Législature, et, pour preuve, je citais des chiffres officiels.

Cette augmentation du passif, comme je l'ai démontré, s'était produit, malgré que, durant cette période, les revenus de la province se fussent accrus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de \$500,000 par année, produisant pour les cinq années une augmentation totale dans notre revenu de \$2,624,525.55.

Maintenant, il est démontré par l'état du passif et de l'actif, reproduit dans le discours budgétaire de mon prédécesseur, que l'excédent du passif était,

au 30 juin 1897, de	\$25,491,658 16
tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de.....	22,156,346 30
	<hr/>
cet excédant s'était donc accru en une seule année, de	3,335,311 86
dont il faut déduire le montant ajouté à notre passif, durant cette période, par la conversion de la dette, soit.....	625,651 42
	<hr/>

laissant une augmentation du passif originaire, durant cette année
1896-97, de..... \$ 2,709,660 44

D'un autre côté, l'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin dernier,
1898, comme l'indique l'état détaillé produit devant cette
Chambre, était de.....\$ 25,830,523 57
dont il faut encore déduire le montant dont s'est accru notre passif
par la conversion de la dette, soit : 800,146 86

laissant un excédant du passif sur l'actif, pour cette année, de..... 25,030,376.71
Si l'on compare ce chiffre avec celui de l'excé-
dant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897,
s'élevant, comme ci-dessus indiqué, à..... 25,491,658 16
Moins le montant dont s'est accrue le passif à
cette date, par la conversion de la dette..... 625,651.42

24,866,006 74

on trouvera que, durant l'année financière terminée le 30 juin
dernier, cet excédant ne s'est accru que de.....\$ 164,369 97

Cet excédant se décompose comme suit :

Travaux publics, extraordinaires.....\$ 50,683 70
Fonds de construction du Palais de Justice d'Ayl-
mer (capital remboursé)..... 20,451 69
Fonds de construction du Palais de Justice de Hull
(capital remboursé)..... 1,829 12
Construction du Q. M. O. & O. (idem)..... 2,360 90

\$75,325 41

Plus : le déficit entre le revenu ordi-
naire et la dépense ordinaire,—y
compris le coût du rachat des
obligations de l'émission de
1880, et l'achat de Bons inscrits,
(inscribed stock) pour fonds d'a-
mortissement..... \$187,030 33

2,709,660 44
 5,830,523 57
 800,146 86
 5,030,376 71

Moins : les \$87,307.99 dont la dette consolidée a été diminuée par le rachat des obligations ci-dessus, et les \$10,677.78 dont l'actif applicable au fonds d'amortissement s'est accru, comme sus-indiqué;—ces deux montants pris sur le revenu ordinaire de l'année et l'ayant diminué d'autant, —s'élèvent à..... 97,985 77

89,044 56
164,369 97

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 1897-98 ET LE RESULTAT OBTENU.

BUDGET DE LA RECETTE.

866,006 74
 164,369 97

Les estimés du budget des recettes ordinaires pour 1897-98, étaient de..... \$ 4,116,199 42

A ce montant il faut ajouter celui perçu par les shérifs et les percepteurs du revenu, et ensuite déboursé comme frais de perception, tel qu'énoncé aux comptes publics..... 63,592 33

\$ 4,179,791 75

Les recettes ordinaires se sont élevées à..... 4,177,656 35

\$ 2,135 40

Laissant une balance en moins, de..... \$

Ainsi, quoique la recette des différentes sources de revenu ait différée considérablement, soit en plus, soit en moins, de l'estimation budgétaire, comme on le verra ci-après, elle n'arrive définitivement qu'à une différence de \$2,135,40, en moins.

BUDGET DE LA DÉPENSE, 1897-98.

D'après le budget de mon prédécesseur, les dépenses ordinaires pour 1897-98 devaient être de..... \$4,042,900 02

A ce montant il faut ajouter les déboursés des shérifs et des percepteurs du revenu, à même leurs perceptions, inclus dans la dépenses, tel qu'il appert aux comptes publics et dont il n'a pas été tenu compte dans le budget.....	63,592 33
	<hr/>
	\$4,106,492 35
Or, la dépense ordinaire, pour cette année, 1897-98, a été de.....	4,364,686 68
	<hr/>
Laissant une différence en plus, de.....	\$ 258,194 33
	<hr/>

Ce surcroit de dépenses a été presque entièrement le résultat de la législation ou de l'action de nos prédécesseurs, entraînant des dépenses additionnelles à celles qui avaient été prévues, et pour lesquelles il n'avait été pourvu aucun revenu.

C'est ainsi qu'il nous a fallu payer, au delà des prévisions budgétaires, les sommes suivantes :

Surcroit d'intérêt sur la dette publique.....	\$ 66,555 50
Coût des valises pour les membres.....	2,872 15
Augmentation dans le montant des salaires pour la réorganisation des départements.....	8,099 36
Contingents additionnels, occasionnés par cette réorganisation.....	5,200 00
Payé à La Caisse d'Economie par arrêté en Conseil du 20 mai 1897.	7,679 98
Salaires des sténographes officiels.....	7,227 99
Instruction Publique, par l'acte 60 Viet., ch. 3.....	50,000 00
Ursulines de Roberval, par acte 60 Viet.....	2,498 17
Association des Cantons de l'Est, par acte 60 Viet.....	5,000 00
Exposition de Montréal.....	13,000 00
Société d'agriculture de Richmond, par budget supplémentaire, confirmant arrêté en Conseil du 14 novembre 1896.....	2,000 00
Primes d'assurances sur édifices publics.....	12,432 12
Hospice des aliénés protestants, en vertu de l'acte 59 Viet.: ch. 5..	8,325 00
Révision du Code de Procédure Civile.....	6,652 33
Séquestre du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.....	7,282 38
Frais de l'arbitrage Whelan.....	1,343 47
Réclamations pour ponts en fer.....	447 97

Transcription des registres, à Montréal-ouest, par arrêté en Conseil du 20 mai, 1897.....	4,116 00
Total.....	<u>\$ 210,732 42</u>

L'on voit donc que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement qui nous a précédés, au-delà de ses prévisions budgétaires, une somme de..... \$210,732 42

En déduisant cette somme du montant que je viens d'indiquer comme différence entre le budget de mon prédécesseur pour 1897-98 et notre dépense dans cette même année, soit..... 258,194 33

Il ne reste qu'un écart de..... \$ 47,461 91

Mon prédécesseur, sans tenir compte de ces dépenses de surcroît imposées par son gouvernement et qu'il aurait été obligé de solder, avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de.. \$ 73,299 40

Mais, en soldant la dépense que je viens d'indiquer, soit..... 210,732 42

Il convertissait, inévitablement, son prétendu surplus en un déficit de \$ 137,433 02

Maintenant, si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée, durant cette année 1897-98, soit :..... \$4,177,656 35

Avec la dépense indiquée dans le budget de mon prédécesseur, soit : \$4,106,492 35

Nous aurions obtenu un surplus de..... \$ 71,164 00

au lieu du déficit occasionné par les dépenses imprévues qu'il nous a léguées.

Mon prédécesseur avait estimé le paiement des intérêts sur le fonds des débetures du Palais de Justice d'Aylmer à \$1,574.00. Ces débetures ont été rachetées durant l'année. Le montant total de ce paiement, en principal et intérêts, s'est élevé à \$20,451 69.

63,592 33

1,106,492 35

1,364,686 68

258,194 33

la législation
elles à celles
a revenu.

gétaires, les

66,555 50

2,872 15

8,099 36

5,200 00

7,679 98

7,227 99

50,000 00

2,498 17

5,000 00

13,000 00

2,000 00

12,432 12

8,325 00

6,652 33

7,282 38

1,343 47

447 97

Une autre somme de \$1,829,12 fut aussi payée à la corporation de Hull, pour la balance de la perception des timbres judiciaires, jusqu'au 28 février 1898, en à compte de la taxe du Palais de Justice du district d'Ottawa.

COMPARISON DES COMPTES DE 1896-97 ET 1897-98.

Les comptes public de l'année financière qui s'est terminée le 30 juin 1898, démontrent que les recettes et les dépenses ordinaires, pour cette année, y compris le montant reçu sur la taxe des subsides de chemin de fer, ont été comme suit :

Recettes ordinaires.....	\$4,177,656 35
Dépenses ordinaires.....	4,364,686 68
	<hr/>
Laissant un déficit de.....	\$ 187,030 33

D'un autre côté, les recettes et les dépenses ordinaires pour l'année précédente (1896-97) établies sur les mêmes bases, furent comme suit :

Recettes ordinaires.....	\$3,874,966 22
Dépenses ordinaires.....	4,685,450 42
	<hr/>
Déficit.....	\$ 810,484 20

Le déficit de l'année de 1896-97 était donc de..... \$ 810,484 20
tandis que celui de 1897-98 est de 187,030 33

ce qui constitue une amélioration de..... \$ 623,453 87
dans l'exercice financier de cette seule année.

Cette amélioration déjà accomplie dans l'exercice de notre première année financière est due à des réductions importantes, faites dans la plupart des branches du service public, et au maintien du revenu au niveau des prévisions budgétaires, grâce à la diligence que le gouvernement a mise à le percevoir.

**DÉTAIL COMPARÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE 1897-98
AVEC CELLES DE 1896-97.**

ation de Hull, pour
février 1898, en à

1897-98.
le 30 juin 1898,
année, y compris
été comme suit :

.... \$4,177,656 35
.... 4,864,686 68

.... \$ 187,030 33

our l'année précé-
it :

.... \$3,874,966 22
.... 4,685,450 42

.... \$ 810,484 20

.... \$ 810,484 20

.... 187,030 33

.... \$ 623,453 87

otre première année
lupurt des branches
visions budgétaires,

RECETTES :—

Le montant total des recettes ordinaires de 1897-98, y com-
pris la taxe sur les subsides de chemins de fer, est,
comme je viens de l'indiquer, de..... \$4,177,656 35
Celui de 1896-97 était de..... 3,874,966 22

Augmentation de la recette de 1897-98 sur celle de 1896-97 \$ 302,690 13

Les services qui ont contribué à cette augmentation sont :—

Terres, Forêts, Pêcheries et Mines.....	\$ 215,021 93
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	59,908 33
Asiles d'aliénés, contributions	56,329 91
Ecole de réforme et d'industrie.....	35,463 12
Licences.....	28,867 41
Arrrages de taxes de manufacture et de commerce.....	19,452 97
Puissance du Canada, intérêt sur les fonds en fidéi-commis...	9,229 78
Timbres judiciaires.....	5,063 60
Timbres d'enregistrement.....	2,548 05
Honoraires judiciaires	6,988 58
Palais de Justice de Montréal.....	3,031 91
Gardiens des prisons de Québec et de Montréal.....	1,200 00
Percentage sur les salaires des officiers publics.....	1,878 24
Intérêt sur le prix de vente du Q. M. O. et O.....	1,438 27
Intérêt sur prêt et dépôts.....	4,895 58
Taxe sur les subsides de chemins de fer.....	1,353 68
Autres services	2,220 02

\$ 454,891 38

Les services dont les recettes ont diminué, en 1897-98 sur
1896-97, sont :—

Taxes sur les mutations de propriété..... \$72,801 18

Taxes sur les successions.....	65,986 46	
Fonds de bâtisses et de jurés.....	4,132 02	
Entretien des prisonniers.....	4,630 78	
Prison de Montréal.....	1,368 92	
Arrérages de taxes directes sur certaines personnes.....	2,127 56	
Autre services.....	1,154 33	
		<u>\$ 152,201 25</u>

Laissant une augmentation, en 1897-98, de..... \$ 302,690 13

DÉPENSES ORDINAIRES :

Le montant total de la dépense ordinaire, en 1897-98, est de.. \$1,364,686 68
 Celui de 1896-97 fut de..... 4,685,450 42

Faisant une diminution de dépenses, pour 1897-98, sur 1896-97, de..... \$ 320,763 74

Les services où la dépense en 1897-98 a été diminuée, sur 1896-97 sont les suivants:—

Législation.....	\$ 77,713 22
Administration de la Justice.....	44,286 12
Agriculture, colonisation et immigration.....	97,218 78
Travaux et édifices publics, ordinaires.....	38,300 03
Asiles d'aliénés et charités.....	19,241 02
Dépenses diverses.....	105,489 39
Frais de perception de la taxe des subsides de chemin de fer.	8,355 22
	<u>\$ 390,603 78</u>

Les services où la dépense a été plus élevée, sont :

La dette publique.....	\$ 40,302 87
Gouvernement civil.....	5,337 17
Instruction Publique.....	24,200 00
	<u>\$ 69,840 04</u>

Donnant une diminution de la dépense de 1897-98 sur

1896-97 \$ 320,763 74

Ces tableaux peuvent se résumer comme suit : —

Augmentation du revenu en 1898 sur 1897. \$302,690 13

Reduction dans la dépense en 1898 sur 1897..... 320,763 74

Total de l'augmentation du revenu et des réductions de dépenses, en

1897-98 \$623,453 87

Notre situation financière s'est donc améliorée d'autant.

Ce résultat d'une première année d'administration démontre que nous avons fidèlement mis à effet la politique de prudence et d'économie promise durant la période électorale, et que nous nous acheminons aussi sûrement que le permet l'état de nos finances, vers l'équilibre définitif et durable.

Les diminutions dans les dépenses imputables au capital sont comme suit : —

Les paiements pour subsidies de chemins de fer, durant l'année 1897-98 ont été de \$1,143,572.99 moins élevés que l'année précédente.

Les paiements sur la réclamation pour construction du Q. M. O. & O. ont été de \$4,256.88 moins élevés qu'en 1896-97.

La balance des subsidies de chemins de fer autorisés par statuts, mais non encore gagnés au 30 juin 1898, est de \$925,682.84.

Le montant remboursé des dépôts de garantie, durant l'année 1897-98 a été de \$143,715.76 moins élevé que durant l'année 1896-97.

La balance de ces dépôts, au 30 juin 1898, était de \$132,702.49.

Le chiffre considérable des réductions opérées dans la dépense ordinaire, en 1897-98 requiert quelques explications, quant aux détails, que la Chambre me permettra de lui donner aussi brièvement que possible,

Les services dont les dépenses ordinaires ont diminué, en 1897-98 sur 1896-97, sont, comme je viens de l'indiquer, les suivants :

46
02
78
92
56
33
— \$ 152,201 25

... \$ 302,690 13

e. \$1,364,686 68
... 4,685,450 42

6-
.. \$ 320,763 74
ur

.. \$ 77,713 22
.. 44,286 12
.. 97,218 78
.. 38,300 03
.. 19,241 02
.. 105,489 39
r. 8,355 22

\$ 390,603 78

7
7
0
- \$ 69,810 04

LEGISLATION :— DIMINUTION..... \$77,713 22

Il faudrait encore ajouter au chiffre de cette diminution de dépenses les sommes suivantes, encourues en 1896-97 et soldées en 1897-98 :

Reliquats de salaires échus en 1896-97 et soldés en 1897-98.....	\$2,134 00	
Fournitures de bureaux, achetées et livrées en 1896-97, mais soldées en 1897-98.....	5,102 10	
Valises pour députés achetées et livrées en 1896-97, mais soldées en 1897-98.....	2,108 00	
		<u>\$9,344 10</u>
Diminution réelle de 1897-98 sur 1896-97.....		\$87,057 32

Il faudra bien encore, pour les fins de la comparaison, déduire l'indemnité de quatre députés non élus en 1896-97 et dont 1897-98 est chargé.... 3,200 00

Ce qui ferait une différence, entre 1896-97 et 97-98 de \$90,257 32

Mais, afin que cette comparaison se fasse sur les mêmes bases pour chaque année, il est juste de déduire la différence entre les frais d'élection et de révision des listes électorales des deux années, soit..... \$3,390 32

Il resterait donc encore une diminution de..... \$ 6,867 00 à l'avantage de 1897-98 sur 1896-97, dans les dépenses ordinaires de législation, si l'on attribuait à chaque année la dépense qui lui est propre.

Administration de la justice : (diminution)..... \$ 44,286 12
se décomposant comme suit :—

\$77,713 22

DIMINUTION :

Salaires des shérifs, protonotaires, etc.....	\$22,200 37
Poursuites criminelles.....	88 29
Dépenses contingentes des shérifs.....	16,310 45
Salaires des greffiers de la Couronne et de la Paix.....	448 05
Interprètes des cours.....	375 00
Médecins des prisons.....	241 04
Dépenses diverses.....	13,662 43
Prisons et écoles de réforme.....	728 74
	<hr/>
	\$54,054 37

AUGMENTATION :

Fonds de bâtisses et des jurés.....	\$ 1,457 76
Salaires et dépenses des Coroners..	479 72
Salaires et dépenses des Magistrats de district.....	611 14
Transcription.....	444 00
Transcription au bureau d'enre- gistrement de Montréal-Est..	4,222 00
Police.....	1,533 83
Inspection des bureaux publics.....	819 80
	<hr/>
	\$ 9,768 25

Formant une diminution, en 1897-98, sur 1896-97, de..... \$ 44,286 12

Agriculture, Colonisation et Immigration, (diminution)..... \$ 97,218 78

Cette diminution considérable de 1897-98 sur 1896-97 s'explique par le fait que le gouvernement précédent, pour des motifs que je ne veux pas rappeler ici, augmenta, dans cette année 1896-97, la dépense, au compte de l'Agriculture, de la Colonisation et de l'Immigration, dans des proportions anormales, comme on pourra le constater par les chiffres suivants :

\$ 44,286 12

En 1895-96, sous le gouvernement Taillon, cette dépense n'avait été que de	\$ 286,814 00
En 1897-98, l'administration actuelle dépensa	307,476 00
<hr/>	
Différence en plus, pour 1897-98	\$ 20,662 00
<hr/>	

C'était la dépense normale et ordinaire, telle qu'indiquée, du reste, dans le budget préparé par mon prédécesseur, pour cette année 1897-98. Nous avons même dépassé le chiffre du budget de ces \$20,662.00, à cause du surcroît de dépense occasionné pour l'encouragement de l'amélioration des routes municipales, et autres objets utiles.

Le gouvernement Taillon avait indiqué, dans son budget de 1896-97, la somme de..... \$ 251,800 00

Mais son successeur, l'honorable M. Flynn, crut devoir, dans les circonstances toutes spéciales où il se trouvait, excéder cette dépense autorisée en la portant à..... 404,695 00

Dépassant ainsi les crédits votés par cette Chambre de..... \$ 152,895 00

Et, cet excès de dépenses était tellement irrégulier et anormal, que, dès la même année, il en réduisait le crédit, dans son budget pour 1897-98, au taux normal, soit..... \$ 288,800 00

Nous avons cru devoir obéir au désir de cette Chambre, en ne dépassant le crédit qu'elle nous avait voté que d'une faible somme, pour pourvoir à cette encouragement des chemins municipaux, dont le public a déjà manifesté sa haute appréciation.

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS, ordinaires, diminution..... \$38,300 03
se décomposant comme suit :

DIMINUTION :

Loyers, réparations, etc	\$24,016 70
Inspections, services, etc.....	14,982 22

Pensions.....	1,200 41
Pensions spéciales, Protonotaires à	
Québec.....	2,100 00
Inspections de chemins de fer.....	100 00
Ecoles du soir.....	855 75
Etablissements industriels.....	447 06
Salaires et dépenses de bureaux des	
régistrateurs.....	2,265 31
Séquestre du chemin de fer de la	
Baie des Chaleurs.....	1,308 83
	<u> \$ 10,303 92</u>

Diminution de.....\$ 73,908 58

Les octrois spéciaux, en 1896-97, furent les suivants :

Couvent de Kildare.....	\$ 200 00
Monument Champlain.....	2,000 00
Réimpression de l'ouvrage de Des-	
champs sur les municipalités..	4,500 00
Réclamation des héritiers Amyot...	4,000 00
Secours accordés à des paroisses du	
comté de Portneuf.....	3,353 95
Aide aux pêcheurs nécessiteux de	
Percé.....	2,000 00
Histoire du Droit canadien.....	198 00
Maison de refuge à Ste. Cunégonde.	300 00
Réclamation de Jos. Dussault.....	14,578 77
do de la Cie Waterous....	2,178 15
Indemnité à Mde Rioux.....	296 44
Fonds de secours aux Indiens.....	4,000 00
	<u> \$ 37,605 31</u>

En 1897-98, les octrois suivants :

Chemins maritime dans le
comté de Gaspé... \$1,824 50

Officier spécial sur la côte		
nord.....	1,200	00
Belmont Retreat.....	500	00
Monument National.....	2,500	00
		<u>\$6,024 50</u>

La diminution, sous le chef des octrois spéciaux est
de..... \$ 31,580 81

Et la diminution totale des dépenses diverses, durant
l'année 1897-98, sur 1896-97, est de..... \$105,489 39

TRAVAUX et EDIFICES PUBLICS, extraordinaires,
(diminution) : \$126,148 58

Cette diminution se décompose comme suit :

Edifices du Parlement et alentours.....	\$	3,427	65
Construction et aménagement du Palais de Justice de Montréal.....		151,994	11
Logement du géolier à Montréal.....		8,221	23
Nouvelle prison de Montréal.....		2,784	60
Palais de Justice et prison de Bryson.....		179	70
		<u>\$166,607 29</u>	

AUGMENTATION :—

Palais de Justice et prison de Terrebonne	\$2,422	00
Palais de Justice et prison de Montmagny	3,000	00
Palais de Justice et prison de Hull.....	1,918	21
Palais de Justice et prison de Québec...	13,843	47
Ecole Normale Jacques-Cartier.....	5,627	36
Ponts détruits par les inondations.....	8,199	70
Pont de la Grande Rivière.....	5,000	00
Réclamations de MM. Maquet et Lafon- taine, en rapport avec les ponts en fer.....	447	97
	<u>\$ 40,458 71</u>	
	<u>\$126,148 58</u>	

Les services dont les dépenses ont augmenté, en 1897-98, sont les suivants :—

DETFE PUBLIQUE :..... \$ 40,302 87

Intérêt sur la dette publique.

Sous ce chef, la comparaison entre 1897-98 et 1896-97 est
comme ci-dessous indiquée :—

AUGMENTATION :

Emprunt de 1897..... \$ 40,800 00

Fonds inscrits (inscribed stock) comme résultat de la conversion de la dette..... 104,350 50

Emprunts et dépôts temporaires 17,188 43

—————
\$ 162,328 93

DIMINUTION :

Emprunt de 1874..... \$ 1,113 01

do 1876..... 1,260 00

do 1878..... 2,116 81

do 1880..... 4,450 77

do 1882..... 8,115 19

do 1894..... 314 69

do 1896..... 103,189 41

—————
\$ 120,559 88

Augmentation de l'intérêt..... \$ 41,779 05

Rachat (augmentation)..... 2,627 99

Fonds d'Amortissement (augmentation)..... 10,677 78

—————
55,084 82

Frais d'Administration (diminution)..... 14,781 95

L'augmentation de la dette publique, en 1897-

98, est donc de..... \$ 40,302 87

GOUVERNEMENT CIVIL..... \$ 5,337 17

s suivants :—

\$ 40,302 87

La création du Département de la Colonisation
 et des Mines, ainsi que certaines augmen-
 tations de salaires, faites, pour la plupart,
 par le gouvernement précédent, ont produit
 une augmentation des dépenses au montant \$ 6,112 45

Mais d'un autre côté, il y a une diminution des
 dépenses contingentes, de..... 775 25

Ce qui laisse une augmentation de \$ 5,337 17

INSTRUCTION PUBLIQUE..... \$ 24,200 00

L'augmentation se décompose comme suit :

Ecoles élémentaires, en vertu de 60 Vic. chap. 3.. \$ 26,000 00

Académie de la Pointe Claire..... 1,000 00

\$ 27,000 00

DIMINUTION :—

Ecole de Lennoxville..... \$2,000 00

Musée d'histoire naturelle..... 500 00

Archives Canadiennes..... 300 00

2,800 00

\$24,200 00

L'ANNÉE COURANTE

L'état des recettes et des paiements jusqu'au 18 janvier courant (1899), qui vient d'être soumis à cette chambre, démontrera que la dépense a été faite dans les limites normales et dans la mesure d'une stricte économie. On y verra, en outre qu'à l'exception des déboursés pour les asiles d'aliénés, pour lesquels un crédit additionnel de \$45,000.00 est demandé dans le budget supplémentaire, tant à cause de la hausse du tarif établi avec l'asile St. Jean de Dieu, en vertu du contrat passé sous l'autorité de l'arrêté en Conseil No. 119 du 24 Février 1897, qu'à cause de l'augmentation du nombre des internés dans les asiles généralement, et sauf le paiement de certains déboursés imprévus et incontrôlables, pour lesquels il n'est pas pourvu dans le budget de l'année, il n'y a pas lieu d'anticiper que les

\$ 5,337 17

estimés seront dépassés. En compensation de cette dépense imprévue, il est probable que les charges de la dette publique seront moins élevées que l'estimation qui en a été faite et qu'il y aura une épargne dans d'autres services.

Le revenu des premiers six mois a été proportionné aux estimés, à l'exception des intérêts sur les fonds en fidéicommis, dont une partie a été retenue par le gouvernement du Canada pour compenser l'intérêt sur toute balance possible, qui pourra s'établir contre Québec, dans le règlement de comptes par le bureau d'Arbitrage.

Nous avons protesté contre la retenue de ce montant, en prétendant qu'il devait nous être payé et que la Province de Québec serait prête à en solder la balance, si balance il y a, à l'époque du règlement final.

Il est possible que quelques unes des sources de revenu ne produisent pas un montant égal à celui indiqué dans le budget, mais nous nous attendons à ce que ces diminutions, si elles se produisent, seront compensées par un surcroît de revenu, provenant d'autres sources.

BUDGET DE L'ANNÉE 1899-1900.

Je vais maintenant soumettre l'estimation des recettes et des dépenses pour l'année 1899-1900. Il a été soigneusement préparé, d'après les informations obtenues des différents départements. On verra que dans le budget des recettes, j'ai continué à placer le plein montant de l'intérêt sur les fonds en fidéicommis, dont je viens de parler, et qui échiront durant l'année, en notre faveur, contre le gouvernement fédéral. J'ai l'espoir qu'avant la fin de cette année (1899-1900), nos comptes seront réglés et qu'il n'existera plus de prétexte pour empêcher que ces intérêts ne soient payés intégralement.

J'ai, cette année, inauguré un changement dans le budget des recettes provenant des licences, l'estimation en ayant été faite pour le montant total du revenu que l'on s'attendait à percevoir de cette source, au lieu de la recette pure et simple, déduction faite des frais de perception, comme cela s'est pratiqué jusqu'aujourd'hui.

D'un autre côté, je me suis décidé d'imputer au budget de la dépense l'estimation du montant de ces déboursés et d'en demander l'approbation par un vote de la Chambre, afin que ces déboursés puissent être faits par mandat, comme

ETAT E.

RECETTES PROBABLES. 1899-1900.

PUISSANCE DU CANADA :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. R. du N.	\$959,252 80
Intérêts sur fonds en fidéi-commiss 71,385 94	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.	127,460 68
Intérêts sur subventions de chemins de fer. 47 Vict., chap. 8.	119,790 00

1,277,799 42

INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	300,000 00
Intérêts sur prêts et dépôts.	10,000 00

310,000 00

TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES.

1,050,000 00

MINES.

10,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.	195,000 00
Honoraires judiciaires.	14,000 00
Fonds de bâtiases et des jurés (Revenu brut).	25,000 00
Entretien des prisonniers.	10,000 00
Gardes des prisons de Montréal et Québec.	4,000 00
Amendes.	200 00
Prison de Montréal.	3,000 00
Autres prisons—Gain des prisonniers.	200 00
Palais de Justice de Montréal.	4,000 00
Honoraires du grand connétable, Québec.	500 00

255,900 00

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).

65,000 00

Licences. (Revenu brut).

675,000 00

Taxes directes sur les corporations commerciales.

160,000 00

Droits sur successions.

225,000 00

Commissions sur honoraires d'officiers publics.

8,000 00

do sur renouvellement d'hypothèques.

200 00

Entretien des aliénés.

67,000 00

do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.

23,000 00

Législation.

8,000 00

Gazette Officielle.

22,000 00

Loyers d'édifices publics.

1,000 00

Revenu casuel.

5,000 00

Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.

400 00

Contributions aux pensions, service civil.

5,000 00

Prime, escompte et change.

1,000 00

4,174,899 42

Taxes sur les subventions de chemin de fer.

30,000 00

\$1,204,899 42

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1898.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,483,694 67	
Augmentation du capital par conversion.....	800,146 86	
Emprunt temporaire.....		34,283,841 53
Dépôts en filé-commis.....		700,000 00
Dépôts des compagnies de chemin de fer—pour paiement des intérêts garantis des obligations.....		334,003 07
Mandats impayés.....		132,792 49
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$365,709 67	191,639 36
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. per acre, autorisées mais non encore dues.....	559,973 17	
Perte sur dépôt à la Banque d'Échange.....		925,682 84
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		25,218 75
		200,000 00
		\$36,793,058 94

ACTIF.

Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque	\$353,390 00	
do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%	31,610 00	
do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,600,000 00	
Fonds inscrits de 3%.....	10,677 78	
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....	2,394,000 00	
Argent en banque.....	490,663 59	
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....	5,391,11	
Réclamation faite par l'honorable Thomas McGreevy.....	100,000 00	
Avances à divers.....	161,832 89	
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....	200,000 00	
		10,962,565 37
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898.....		\$25,830,523 57

Voici la comparaison entre l'état ci-haut et l'état de l'actif et du passif, au 30 juin 1897.

Excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897..... \$25,491,658 16

L'Augmentation du passif se décompose
comme suit :—

Fonds en fidéicommiss \$46,964 50

Dette consolidée, en vertu de la conver-
sion..... 174,495 44

\$ 221,459 94

La Diminution du passif se décom-
pose comme suit :

Dette consolidée, comme résultat
du rachat d'obligations à même

le revenu de l'année..... \$ 87,307 99

Dépôts de garantie de chemins de
fer..... 237,471 86

Subsides de chemins de fer..... 196,284 24

Mandats non payés..... 251,617 72

\$ 772,681 81

551,221 87

\$ 24,940,436 29

AUGMENTATION DE L'ACTIF :

Fonds inscrits 3 pour cent en fonds d'amortisse-
ment..... 10,677 78

DIMINUTION DE L'ACTIF :

Argent en main..... 900,765 06

890,087 28

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898..... \$25,830,523 57

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1897... \$25,491,658 16

do du passif sur l'actif au 30 juin 1898... 25,830,523 57

Québec au 30

34,283,841 53

700,000 00

334,003 97

132,792 49

191,639 36

925,682 84

25,218 75

200,000 00

\$36,793,088 94

10,962,565 37

25,830,523 57

AUGMENTATION DU PASSIF.....	\$338,865 41
Augmentation du capital de la dette consolidée, par suite de la conversion.....	174,495 44
	<hr/>
	\$164,369 97

Cette somme se décompose comme suit :—

Travaux et édifices publics (ordinaire).....	\$50,683 70
Palais de Justice d'Aylmer.....	20,451 69
do do d'Ottawa.....	1,829 12
Construction du Q. M. O. & O.....	2,360 90
Déficit entre la dépense et la re- cette ordinaire, y compris le rachat des débentures de 1880 et l'achat de fonds ins- crits pour pourvoir au fonds d'amortissement.....	187,030,33
	<hr/>
	75,325 41

Dont il faut déduire la somme
de \$87,307.99 dont la
dette consolidée a été di-
minuée, et celle de \$10,-
677.78 dont le fonds d'a-
mortissement a été aug-
menté; ces deux montants
étant pris à même la re-
cette ordinaire.....

.....	\$ 97,985 77	
	<hr/>	
	\$ 89,044 56	\$ 164,369 97

DETTE CONSOLIDÉE.

La dette consolidée était, au 30 juin 1897, de.....	\$ 34,196,654 08
Au 30 juin 1898, elle s'élevait à.....	34,283,841 53
	<hr/>
L'augmentation de la dette consolidée pendant l'année 1897-98, est donc de.....	\$ 87,187 45

\$338,865 41
 174,495 44
 \$164,369 97

Cette augmentation se décompose comme suit :

Fonds inscrits 3070, émis pour la conversion de \$646,220.01.....	\$ 820,715 45
Dont il faut déduire :	
Rachat à même le revenu des obligations de l'emprunt 1880	\$ 87,307 99
Déventures de différents em- prunts, rachetées par la conversion de la dette.....	646,220 01
	—————\$ 733,528 00
	\$ 87,187 45

La somme de \$10,677.78 a été, durant l'année, investie dans les fonds d'amortissement, ce qui l'élève à la somme de \$10,004,677.78. Ce fonds, imputé en déduction de la dette consolidée, réduit celle-ci à \$24,279,163.75.

DETTE FLOTTANTE.

Au 30 juin 1898, la dette flottante se composait comme suit :—

Emprunts temporaires.....	\$.	700,000 00.
Fonds en fidéi-commis.....		334,003 97
Dépôts de garantie des Compagnies de chemin de fer.....		132,702 49
Mandats non payés.....		191,639 36
Subsides de chemin de fer, accordés, mais non gagnés.....		925,682 84
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75

Formant la somme de..... \$ 2,309,247 41

De ce montant il faut déduire les sommes sui-
vantes

\$ 164,369 97
 4,196,654 08
 4,283,841 53

Argent en banque.....	\$490,663 59
Réclamations contre différentes personnes et cer- taines corporations, pour prêts et avances, au montant de.....	277,224 00
	—————
	767,887 59

Le montant de la dette flottante est
done de..... \$1,541,359 82

87,187 45

Avant de terminer ce chapitre de la dette publique, je désirerais attirer l'attention de la Chambre sur le surcroît dont notre revenu a été grevé par suite de l'augmentation de l'intérêt et de l'imposition de certaines charges.

Pendant la dernière année financière, l'intérêt seul s'est élevé à \$1,476,558.36 montant qui dépasse de plus de \$200,000 les subsides et l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis reçus de la Puissance, tandis que la dépense totale au compte de la dette fondée, y compris le fonds d'amortissement, les rachats et les charges, s'élève à \$1,591,177.63, qui durent être payées à même le revenu de \$1,177,656.35. Il ne restait donc qu'une balance de \$2,586,478.72 pour solder toutes les dépenses des autres services de l'Administration. On doit se rappeler que nos revenus, en règle générale, n'augmentent pas proportionnellement à la multiplicité des demandes que le gouvernement reçoit pour les fins de l'éducation, de l'Administration de la justice, de l'agriculture et de la colonisation; et cela, à cause de l'accroissement du chiffre de la population. Le subside que nous recevons est un montant déterminé. On ne peut s'attendre à une augmentation sensible, si elle a lieu, du revenu provenant des Terres de la Couronne, et, quant au revenu dérivant des licences, il varie suivant le nombre de permis que les municipalités se décident à accorder.

Dans ces circonstances, le Gouvernement pourrait difficilement se justifier d'augmenter la dette publique.

Le montant payé en argent, pour subsides de chemins de fer était,	
au 30 juin 1898, de	\$12,033,544 16
Le coût du Q. M. O. & O. déduction faite du prix de vente et de l'octroi par la puissance, de l'aide à sa construction, est de...	3,962,319 73
	<hr/>
Montant payé en argent.....	\$15,995,863 89

A ce montant il faut ajouter l'escompte et les frais de la vente des débetures émises pour solder ces paiements, savoir: au moins \$2,000,000.00, portant à \$18,000,000.00 la somme dont la dette consolidée a été augmentée pour subventions aux chemins de fer, et la province est encore responsable pour plus de \$900,000.00 de subsides non encore gagnés.

La Chambre jugera par ces chiffres si, pour le moment, nous pouvons, sans péril, engager d'avantage le crédit de la Province.

CONVERSION DE LA DETTE EN VERTU DE L'ACTE 60 Vict., chap. 2.

Dans le cours de l'année financière 1897-98, la Banque de Montreal, en vertu du contrat approuvé par arrêté en Conseil, en date du 17 avril 1897, a opéré la conversion des débetures de la province, dont suit l'énumération :—

Emprunt de 1874.....	\$51,586 67	
do 1876.....	58,400 00	
do 1878.....	144,000 00	
de 1880.....	21,900 00	
do 1882, Québec.....	273,000 00	
do 1894.....	97,333 34	
	<hr/>	\$646,220 01
Le montant de la prime payée sur ces débetures était de.....		92,456,27
		<hr/>
L'escompte sur les fonds inscrits (inscribed stock) s'élevait à.....		\$738,676 28
		82,039 17
		<hr/>
Montant de l'émission de fonds inscrits 3 pour cent (inscribed stock)		\$820,715 45

Le capital de la dette a donc augmenté, pendant l'année, de la somme de \$174,495.44.

Au 30 juin 1898, la somme totale dont la conversion avait été opérée, était de..... \$ 3,371,553 35
 Pour le rachat de laquelle, des fonds inscrits 3 per cent. (inscribed stock) ont été émis au montant de..... 4,171,700 20

Augmentation du capital de la dette..... \$ 800,146 85

L'intérêt annuel sur ces \$3,371,553 35 de débetures converties, était ordinairement de \$ 140,241 50

L'intérêt annuel sur ces \$4,171,700 20 de fonds inscrits, résultat de la conversion, est de..... \$ 125,151 00

Le fonds d'amortissement annuel, nécessaire pour le rachat des \$800,146 85 d'aug- mentation du capital de la dette, pen- dant 40 ans, est de.....	10,611 82	
	—————	\$ 135,762 82

A la date de la maturité des débetures originaires, l'écono- mie annuelle, aura été de.....	\$ 4,478 68.
--	--------------

En regard de cette économie annuelle, il faut mettre la commutation des frais de timbres sur ces \$4,171,700 20, s'élevant à la somme de \$26,123 15.

Pendant les premiers six mois de la présente année fiscale, jusqu'au 31 décembre 1898, la conversion de la dette s'est opéré plus rapidement qu'auparavant. Le montant de débetures convertis pendant cette période est de \$3,571,790.63, remplacé par une somme de \$4,399,887.50 de fonds inscrits, à 3 pour cent. De sorte que le montant total des débetures convertis jusqu'à l'époque actuelle est de \$6,943,343.98, remplacé par \$8,571,587.70 de fonds inscrits à 3 pour cent. Comme conséquence, le capital de la dette consolidée a été jusqu'ici augmenté de \$1,628,243.72 par l'effet de la conversion.

L'ARBITRAGE

La question de l'arbitrage qui se poursuit depuis 1893, entre les gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de Québec, en vue du règlement final de leurs comptes, est d'une telle importance, au point de vue de nos intérêts financiers, que j'ai cru devoir, cette année, vous faire, en aussi peu de mots que possible, un historique de différentes réclamations contestées au sujet desquelles les gouvernements ont différé, et qui ont été soumises à la décision des arbitres. Ces décisions ont été nombreuses, et les parties en cause ont accepté la plupart d'entre elles ; mais il en est d'autres, au sujet desquelles il a été interjeté appel à la Cour Suprême et au Conseil Privé, avec des résultats variés, comme on le constatera ci-après.

J'ai voulu, dans cet exposé, donner une relation des différents incidents qui se sont produits durant l'arbitrage, suffisamment détaillée, pour mettre la Chambre parfaitement au fait de cette importante question ; et je me fais un devoir de

déclarer ici que la tâche m'a été beaucoup facilitée par la collaboration de M. Machin, l'assistant-trésorier, dont les longs travaux et les recherches minutieuses, l'ont rendu exceptionnellement compétent dans la matière.

ANNUITÉS DES SAUVAGES DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

Le 7 janvier 1898, les arbitres rendirent une décision dans la cause de la Puissance contre Ontario et Québec, représentant conjointement la vieille province du Canada, pour un surcroît d'annuités aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, payable sous l'empire des traités Robinson, de 1850, par lesquels des territoires d'une vaste étendue furent concédés par les sauvages à la province du Canada; lesquels territoires se trouvent dans les limites actuelles de la province d'Ontario. La considération de ces cessions de territoires fut un montant d'argent payé, lors de la signature des traités, et certaines annuités stipulées payables aux membres des différentes tribus. Ces traités stipulaient en outre que " si les territoires cédés produisaient, à une époque future, un montant qui put permettre au gouvernement de la province du Canada, sans encourir une perte, d'augmenter les annuités, elles seraient ainsi augmentées de temps à autre, pourvu que la somme payée à chaque individu n'exécède celle d'un louis courant (\$4.00), ou toute autre somme qu'il plaira à Sa Gracieuse Majesté d'ordonner, "

Les annuités fixes furent capitalisées, à l'époque de la Confédération, et incluses dans la dette de la province du Canada. Aucune réclamation pour augmentation d'annuités ne fut faite avant 1875, époque à laquelle elles donnèrent lieu à une correspondance entre les gouvernements d'Ottawa et d'Ontario, Québec n'étant pas alors considéré comme intéressé.

Ces réclamations étaient au nombre des sujets que l'on était convenu de soumettre à la présente commission d'arbitrage, et, le 5 octobre 1893, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation, au nom des sauvages, contre l'ancienne province du Canada, pour une augmentation d'annuités, avec intérêt depuis la date des traités jusqu'à la Confédération, et contre la province d'Ontario, pour les annuités accrues et les intérêts, depuis la date de la confédération.

Cette cause fut plaidée très longuement, en novembre 1894, et le 13 février 1895, les arbitres rendirent une décision à l'effet que les sauvages avaient droit à l'accroissement d'annuités pour toute année durant laquelle les territoires auraient produit un montant qui aurait pu permettre au gouvernement de les payer, sans

encourir une perte ; que cette redevance avant la Confédération était une dette de la province du Canada, pour laquelle l'Ontario et Québec sont conjointement responsables, et que la province d'Ontario était responsable pour tout accroissement d'annuités payables après la Confédération.

Ontario appela de cette décision à la Cour Suprême et demanda qu'il fut déclaré que le gouvernement de la Puissance était seul responsable pour les accroissements d'annuités, ou que si Ontario en était tenu responsable, cette responsabilité serait subie conjointement avec Québec, et non séparément.

La province de Québec comparut à l'appel et plaida que la décision des arbitres devait être maintenue, parceque ces annuités sont une charge des territoires cédés, et que, comme Ontario en avait reçu tous les revenus depuis la Confédération, il ne serait pas juste d'appeler Québec à payer une partie des accroissements d'annuités après la Confédération.

La Cour Suprême décida en faveur de la province d'Ontario que cette charge n'existait pas sur les territoires, deux des cinq juges étant cependant d'opinion que cet appel devait être renvoyé et la décision des arbitres maintenue.

Les gouvernements de la Puissance et de Québec appelèrent au Conseil Privé du jugement de la Cour Suprême, mais ce tribunal renvoya l'appel et maintint le jugement.

En janvier 1897, le gouvernement d'Ottawa produisit sa réclamation pour l'accroissement des annuités des sauvages, subséquentes à la Confédération, contre les provinces d'Ontario et de Québec, conjointement. La cause fut plaidée devant les arbitres, en novembre 1897, et ceux-ci rendirent leur décision le 7 janvier 1898, comme suit :

“ Qu'en constatant et en déterminant la dette de la province du Canada, mentionnée dans la 112^{ème} clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, l'obligation subsidiaire de la Puissance du Canada de payer l'accroissement d'annuités mentionnées dans les traités Robinson des 7 et 9 septembre 1850, ainsi que tout accroissement d'annuités qui sont devenues dues aux sauvages, depuis le 1^{er} juillet 1867 jusqu'au 31 décembre 1892 inclusivement, seront mis en ligne de compte et compris dans cette dette.”

L'honorable juge en chef, Sir I. N. Cusault, en terminant ses remarques sur la décision des arbitres, disait : " M. Hall, pour la province de Québec, a de nouveau fait allusion à la question d'équité. Il n'y a aucun doute que la position que l'on a faite à la province de Québec est pénible, puisqu'elle est condamnée à payer une part d'annuités qui sera déterminée par le surcroît de profits dont l'Ontario bénéficiera des terrains dont elle est devenue propriétaire par l'acte de la Confédération. Je dois dire que j'aurais favorisé ce point de vue, comme base de notre première décision ; mais les autres arbitres en ont jugé autrement, et je ne me suis pas déclaré dissident. Après avoir décidé contre la province d'Ontario sur la question de droit, et notre décision ayant été renversée sur un appel, je n'ai pas cru que nous pourrions convenablement renverser la décision des Cours d'appel, en adoptant une autre base pour maintenir notre première décision ou refuser au gouvernement de la Puissance un recours que la loi lui accorde clairement."

Et, dans ses conclusions, l'honorable juge Burbridge disait : " La province de Québec a prétendu que ce fardeau doit être placé sur les épaules d'Ontario seul. Comme question de droit, cette prétention n'est pas fondée. Il a été décidé que la province d'Ontario prend les territoires cédés, libre de toute obligation individuelle de porter ce fardeau, et cela règle la question. Mais on a appuyé sur le point que nous ne sommes tenus de décider aucune des questions qui nous sont soumises, d'après les règles strictes du droit, que nous pouvions baser nos décisions sur les principes de l'équité, et l'on nous demande, comme question d'équité et de bonne foi, d'exempter la province de Québec de toute participation dans ce fardeau. Quant à cela, je ne puis que répéter ce que j'ai dit dans une circonstance antérieure, que, considéré comme une transaction isolée, il me paraît injuste et inéquitable que Québec doive supporter une part quelconque du fardeau, pendant qu'Ontario reçoit tous les avantages provenant de ce vaste territoire, avec ses immenses perspectives de revenus. Mais la transaction n'est pas isolée, elle forme partie d'une convention compliquée, dont les parties elles-mêmes ont réglé les conditions, et qui, comme ensemble, doit être considérée juste et équitable."

Le gouvernement de cette province, sur avis légal, appela de cette décision à la Cour Suprême, prétendant que la province ne doit être condamnée à supporter aucune part du fardeau des accroissements d'annuités ; que, durant près de 30 années, la Puissance et le gouvernement d'Ontario ont reconnu que la province de

Québec n'avait aucun intérêt dans cette question, et cette interprétation fut invoquée par Québec comme exacte ; qu'aux termes des traités, le gouvernement de Québec n'était tenu qu'au paiement des accroissements d'annuités, lorsqu'elle pourrait le faire sans encourir de perte, et que, comme Ontario reçoit tous les revenus de ces territoires, plus ces revenus s'accroîtront, plus Québec sera en perte. La province de Québec prétendit aussi qu'en droit, l'obligation qui a pu prendre naissance après la Confédération de payer ces augmentations d'annuités, n'était pas une dette de la province du Canada, à l'époque de la Confédération.

Cet appel fut renvoyé, et il ne fut pas jugé opportun d'encourir les dépenses d'un appel au Conseil Privé, vu le jugement antérieur de ce tribunal.

Il reste maintenant à déterminer à quelle époque l'excédant des revenus sur les dépenses encourues, dans ces territoires, donne aux sauvages le droit de réclamer cet accroissement, et jusqu'à quel montant ils peuvent fixer cette réclamation. Avant la Confédération il s'est trouvé peu d'années, si toutefois il s'en est trouvé, où les revenus excédèrent les dépenses, mais depuis la Confédération, la province d'Ontario a retiré des revenus très considérables des forêts et autres sources de produits. Il est à désirer qu'elle soit en état d'établir une dépense également élevée.

J'ai pensé qu'il serait utile de donner à cette Chambre, une histoire complète de cette question, parcequ'elle est très importante pour notre province. Elle implique, en effet, non seulement la réclamation formulée par le gouvernement de la Puissance, pour arrérages des accroissements d'annuités, depuis 1850 jusqu'en 1892, mais toute réclamation subséquente, pour ces accroissements d'annuités, dont la part a été fixée par la décision des arbitres et des Cours à peu près les quatre neuvièmes, tant et aussi longtemps que les tribus existent.

La réclamation de la Puissance pour ces accroissements d'annuités, jusqu'en décembre 1892, avec intérêt, s'élève à la somme de \$536,306⁷; mais il y a lieu d'espérer, d'après les statistiques fournies par la province d'Ontario, sur ses dépenses, dans ces territoires, que ce montant sera, d'après la décision des arbitres, considérablement réduit. Il ne faut pas oublier, toutefois, que le nombre des individus dans ces tribus, paraît plutôt augmenter que diminuer.

Il est malheureux pour cette province que les arbitres n'aient pas jugé convenable de rendre leur première décision d'après l'équité, ce qui aurait été tout à fait dans les limites de leurs pouvoirs, car dans ce cas, cette province aurait été sou-

lagée
injust
territo
n'a au
au pa
popul
n'est
tandis
acquis
vertu

I
Confé
non en
rieur,
Confé
élevée
avoir
tant de
décem
ven-lu

E
les pl
Q ébe
d'Onta
avaien

D
appels
6 févri
allusio
est de
de Qu

lagée d'un fardeau dont l'imposition, je ne puis m'exempter de le déclarer, est injuste. C'était réellement le but des traités que les bénéficiaires des revenus des territoires cédés subiraient le fardeau des accroissements d'annuités. Or, Québec n'a aucune participation dans ces revenus, et cependant n'en est pas moins tenu au paiement d'une part des annuités, à même le produit des taxes imposées à sa population et de ce qu'elle retire de ses terres publiques, dont pas un seul acre n'est compris dans les territoires cédés par les sauvages à la province du Canada, tandis qu'une forte étendue de la province d'Ontario est composée des territoires acquis des sauvages par l'ancienne province du Canada après l'Union de 1840, en vertu de traités.

Les statistiques données par la province d'Ontario établissent que, lors de la Confédération, le territoire d'Ontario comprenait dans ces limites 37,443,000 acres non encore vendues de ces terrains cédés par les sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu des traités Robinson, et que les perceptions d'Ontario, depuis la Confédération jusqu'au 31 décembre 1892, sur le prix de ces terrains, se sont élevées à \$6,444,642.00, tandis que, par les mêmes statistiques, Ontario prétend avoir dépensé, durant la même période, pour le compte de ces territoires, un montant de \$2,676,428.00, donnant un reliquat complet de \$3,768,214.00. Au 31 décembre 1892 il restait encore une étendue de 36,333,000 acres non encore vendus, appartenant à Ontario.

En face de ces faits, nous ne pouvons nous empêcher de croire que, puisque les plus hauts tribunaux ont décidé qu'au point de vue légal, la province de Québec est contrainte à subir une perte sèche, proportionnée aux énormes gains d'Ontario, il est malheureux pour cette province que les arbitres, comme ils en avaient le droit, n'aient pas rendu leur décision, au point de vue de l'équité.

FONDS DES ÉCOLES COMMUNES.

Des jugements furent rendus en cour Suprême, en juin dernier, renvoyant les appels d'Ontario et de Québec d'une partie de la décision des arbitres rendue le 6 février 1896, sur la question du fonds des écoles communes, à laquelle j'ai fait allusion dans mon discours sur le budget, l'année dernière. L'effet de ce jugement est de maintenir la décision des arbitres. Par conséquent les intérêts de la province de Québec dans ce fonds sont confirmés, en même temps le transport par les arbi-

tres de 1870 à "l'Upper Canada Improvement Fund" de la somme de \$124,685.18 à même le fonds détenu depuis la confédération par le gouvernement de la Puissance.

En examinant les comptes des ventes de terrains affectés à ce fonds des écoles communes, les comptables représentant la province de Québec constatèrent qu'il y avait été fait un grand nombre de remises aux acquéreurs de ces terrains, sans le consentement du gouvernement de notre province. Ces remises furent faites sous l'empire d'un acte d'Ontario, du 2 mars 1872, qui autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à réduire le prix de vente de tout terrain dépendant des territoires des écoles communes, dont la vente aurait eu lieu avant le 1er juillet, 1867, et l'autorisait, en outre, à faire des réductions d'arrérages d'intérêt sur le prix de ces terrains. Cet acte prescrivait, de plus, que ces réductions et ces remises ne seraient faites que proportionnellement et eu égard à la part de la province d'Ontario dans ces terrains et dans le prix des ventes qui en auraient été faites, sans aucunement affecter la part des intérêts de la province de Québec. Il y était en outre prescrit que ces réductions et ces remises seraient faites à même le fonds consolidé du revenu de la province d'Ontario, après paiement par l'acquéreur du montant total du prix de vente, avec intérêt.

Il fut découvert, par l'examen des livres tenus à cet effet, qu'au lieu d'avoir été payé à même le fonds consolidé d'Ontario, le montant total de ces réductions et de ces remises avait été déduit des réclamations contre ces acquéreurs, avant paiement de la balance. En conséquence, la province de Québec, prétendit devant les arbitres qu'Ontario devait rendre compte du plein montant de ces remises, excédant \$217,000 en tout, à titre d'argent reçu en à compte des ventes de terrains des écoles communes. La seconde décision des arbitres au sujet du fonds des écoles communes, en date du 6 mars 1896, comporte que " toute somme d'argent due en principal ou intérêts par tout acquéreur des dits terrains des écoles communes, dont la province d'Ontario aurait fait la remise à tel acquéreur, et que toute somme d'argent due en principal et intérêt par tout acquéreur des dits terrains, à l'époque où les lettres patentes pour tels terrains lui furent octroyées, qui n'aurait pas été collectée par la province, serait traitée, à tous égards, comme argent reçu par la province, en à compte du prix des terrains des écoles communes, à moins qu'il ne soit démontré par la province que ces remises ont été faites d'après les règles d'une administration juste et prudente de ces terrains et de ce fonds, ou qu'il y avait cause suffisante pour ne pas en exiger le paiement. "

Une correspondance s'est échangée entre les aviseurs légaux d'Ontario et de Québec, quant à la méthode la plus expéditive de soumettre la question de ces remises aux arbitres pour obtenir leur décision sur la responsabilité d'Ontario à leur égard, et, à leur dernière réunion, tenue à Montréal, le 4 janvier 1899, les dits arbitres décidèrent qu'ils se réuniraient à Toronto, au commencement de mars prochain, où se trouvent, en la possession du gouvernement d'Ontario, tous les livres de comptes se rapportant à la vente des terrains des écoles communes, et les dossiers concernant les remises.

Les arbitres ont encore à décider la question de savoir si les bases du partage des revenus du fonds des écoles communes, depuis la Confédération, seront celles du recensement de 1861, ou celles de tout recensement décennal subséquent à cette période, ou encore si une autre base sera adoptée pour cette opération. Cette question fut plaidée devant les arbitres, lors de leur réunion.

LES COMPTES

Par une décision des arbitres, en date du 7 janvier 1898, la réclamation du gouvernement d'Ottawa contre les provinces pour les \$46,270.30, payées à R. H. McGreevey, \$12,875, payées à Charles Garth et \$2,947.41, payées à Ward & O'Leary, en rapport avec la construction des édifices publics à Ottawa, fut renvoyée.

D'après le rapport des comptes de l'ancienne province du Canada, une diversité d'opinion paraît avoir existé entre les représentants de la Puissance et ceux des provinces, sur les questions suivantes : 1. Quant à la question de savoir si l'intérêt doit être calculé sur les paiements et les versements intermédiaires, chaque six mois, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er janvier 1873, et déduits des subsides provinciaux, ou si ces intérêts ne doivent être calculés que sur le surplus de la dette, telle qu'établie au commencement de chaque semestre ; 2. Si les balances au crédit des comptes de la province du Canada, au 23 de mai 1873, doivent être portées au compte d'Ontario et de Québec, ou continuées dans l'ancien compte ; 3. Si l'intérêt doit être calculé sur le surcroît de la dette, du 1er janvier au 23 de mai 1873.

Par une décision des arbitres du 2 décembre 1898, les prétentions des provinces furent maintenues.

Il peut paraître que les procédés des arbitres se sont exceptionnellement prolongés ; mais il faut tenir compte de l'importance du travail accompli, et du nombre de questions compliquées que ces arbitres ont été appelés à décider. N'oublions pas, non plus, qu'un temps considérable a été employé en appels devant la Cour Suprême et le Conseil Privé.

Il y a maintenant lieu d'espérer que de nouveaux retards ne sont pas à appréhender, et que cette importante affaire dont le règlement dure depuis l'origine de la Confédération, sera bientôt terminée.

CONCLUSION.

La Chambre me pardonnera les détails, peut être un peu fastidieux, dans lesquels je suis entré ; mais j'ai cru devoir lui exposer franchement et aussi clairement que possible la situation dans toute son exactitude, sans rien exagérer ni dissimuler, afin qu'elle puisse bien apprécier la politique que nous avons suivie jusqu'ici et que nous sommes déterminés à suivre, jusqu'à ce que le but que nous nous sommes proposés soit atteint.

Ce but nous a été indiqué par la voix populaire, si fortement accentuée durant la dernière période électorale. Nous avons reçu le mandat impératif d'équilibrer nos finances et d'interrompre l'accroissement anormal de la dette publique.

Cette tâche est difficile, pénible même ; mais avec la continuation du généreux et patriotique appui que la majorité de cette Chambre nous a si cordialement accordé jusqu'ici, nous ne désespérons pas de l'accomplir.

Déjà, dans les opérations d'une seule année, sans emprunter, sans taxes nouvelles, avec nos revenus ordinaires, nous avons pu réduire de \$623,000.00 le déficit de l'année précédente. C'est un début qui promet et qui nous fait espérer le complet succès dans un avenir prochain.

D'ici là, nous subirons l'impérieux devoir de presser vigoureusement la perception du revenu public et de limiter la dépense aux plus strictes nécessités du moment. Cela ne veut pas dire que nous refuserons notre appui

aux entreprises utiles et aux œuvres méritantes ; mais le devoir s'impose à nous d'éviter les largesses, — dirai-je les extravagances, — du passé dont les effets se font aujourd'hui si rudement sentir, en maintenant nos gratuités et nos bienfaits dans les limites de nos moyens. Pour dépasser ces limites, il nous faudrait de nouveaux emprunts et, par suite, de nouvelles taxes pour en solder les intérêts et les frais. C'est ce recours que nous voulons éviter, et nous l'éviterons, si la députation veut bien nous seconder.

ellement pro-
ompli, et du
és à décider.
é en appels

e sont pas à
puis l'origine

ux, dans les-
aussi claire-
exagérer ni
vons suivie
out que nous

nt accentuée
at impératif
de la dette

du généraux
cordialement

s taxes non-
23,000.00 le
s fait espérer

usement la
us strictes
notre appui

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.
1889-90.....	\$4,969,489.68	\$3,588,920.50	\$1,380,569.18
1890-91.....	5,195,049.43	3,750,813.34	1,444,236.09
1891-92.....	5,236,768.62	3,494,117.60	1,742,651.02
1892-93.....	4,492,106.21	4,467,278.21	24,828.00
1893-94.....	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28
1894-95.....	4,506,633.31	4,343,971.65	162,661.66
1895-96.....	4,415,268.52	4,359,594.91	55,673.61
1896-97.....	4,907,281.71	3,923,238.70	984,043.01
1897-98.....	4,449,045.48	4,236,015.14	213,030.34

Les montants, provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892-93.....	\$493,591 75
1893-94.....	518,406 11
1894-95.....	487,398 45
1895-96.....	444,856 02
1896-97.....	318,200 22
1897-98.....	196,737 99

ETAT B.

1889-90

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$62,133 95 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,881,672 95	
Dépenses spéciales.....	818,583 51	
Avances et paiements de fonds en fidéi-commis.....	14,163 98	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	255,069 24	
		<u>\$4,969,489 68</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,540,607 07	
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	\$30,000 00	
Dépôts de fonds en fidéi-commis, recettes sur avances,	18,313 43	
		<u>48,313 43</u>
		<u>3,588,920 50</u>

Déficit.....	<u><u>\$1,380,569 18</u></u>
--------------	------------------------------

1890-91

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$64,970 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,095,520 45	
Dépenses spéciales.....	820,254 15	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	222,097 41	
Avances et paiements de fonds en fidéi-commis.....	57,177 42	
		<u>5,195,049 43</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,457,144 32	
Dépôts de fonds en fidéi-commis et recettes sur avances	15,149 02	
Dépôts de garantie des chemins de fer.....	278,520 00	
		<u>293 669 02</u>
		<u>3,750,813 34</u>

Déficit.....	<u><u>\$1,444,236 09</u></u>
--------------	------------------------------

Déficit.
30,569.18
44,236.09
42,651.02
24,828.00
30,202.28
32,661.66
55,673.61
34,043.01
13,030.34

écrites en 1892,

75
11
45
02
22
99

DÉPENSES :

1891-92

Dépenses ordinaires (y compris pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$68,121.16	
Dépenses spéciales.....		\$4,446,639 60
Paievements de fonds en fidéi-commis.....		551,041 88
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		8,017 00
		231,070 14
		<u>\$5,236,768 62</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,458,403 85	
Dépôts de fonds en fidéi-commis et recettes sur avances.....		19,723 87
Fonds d'emprunts municipal.....		3,000 00
Remboursements sur dépenses spéciales.....		5,870 38
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....		5,675 50
Remboursement, chemin de fer Q. M. O. & O.		1,444 00
		<u>3,494,117 62</u>

Déficit..... \$1,742,651 02

DÉPENSES :

1892-93

Dépenses ordinaires (y compris pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$71,053.33	
Dépenses extraordinaires (Edifices publiques).....		\$8,952,258 75
Paievements sur dépôts en fidéi-commis.....		258,264 10
Prêts aux victimes des ouragans.....		13,147 08
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		41,030 89
		240,405 39

\$4,492,106 21

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,891,062 73	
do des nouvelles taxes.....	493,591 75	
		<u>\$4,384,654 48</u>
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	7,116 00	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....		15,770 37
Recettes sur avances.....		50,000 00
do pour taxes sur subventions de chemins de fer.....		9,737 36
		<u>82,623 73</u>
		<u>4,467,278 21</u>

Déficit..... \$24,828 00

DÉPENSES :		1893-94.
Dépenses ordinaires (y compris \$73,973.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$3,876,990 83
Dépenses extraordinaires (Édifices publics).....		390,955 24
Paiement sur dépôts en fidéi-commis.....		13,081 78
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....		19,395 60
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		250,117 25
Fonds de remboursement des subventions de chemin de fer, frais.....		88 80

\$5,236,768 62

RECETTES :		\$4,550,629 50
Revenu ordinaire.....	\$3,740,322 45	
do des nouvelles taxes.....	518,406 11	
	<u>\$4,258,728 56</u>	
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	1,805 05	
Dépôts de ventes en fidéi-commis	10,161 13	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.....	49,732 48	
	<u>61,698 66</u>	
		<u>4,320,427 22</u>
Déficit.....		<u>\$ 230,202 28</u>

3,494,117 62

\$1,742,651 02

DÉPENSES :		1894-95.
Dépenses ordinaires (y compris \$77,866 66 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$1,043,228 43
Dépenses extraordinaires (Édifices publics).....		146,756 60
Depenses <i>in re</i> vente de la propriété Château Ramezay.....		5,742 41
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		17,390 26
Dépôts spécial <i>in re</i> confirmation du titre de propriété chemin de fer Q. M. O. et O.....		5,550 00
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....		25,000 00
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....		260,223 01
Fonds de remboursement des subventions de chemin de fer, frais		2,742 60
		<u>\$4,506,633 31</u>

\$3,952,258 75

258,264 10

13,147 08

41,080 89

240,405 39

\$4,492,106 21

RECETTES :		
Revenu ordinaire.....	\$3,734,289 39	
do des nouvelles taxes.....	487,398 45	
	<u>\$4,221,687 84</u>	
Recettes provenant de ventes de propriétés (Château Ramezay)	100,340 28	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	10,048 85	
Remboursement du dépôt <i>in re</i> confirmation du titre de propriété ch. de fer Q. M. O. et O.	5,550 00	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.	6,344 68	122,283 81
		<u>4,343,971 65</u>
Déficit.....		<u>\$ 162,661 66</u>

4,467,278 21

\$24,828 00

DÉPENSES :		1895-96.	
Dépenses ordinaires (y compris \$80,786 67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$4,041,221	66
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....		58,485	34
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		17,459	02
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer.....		268,241	39
Taxes sur les subventions de chemins de fer :			
Frais de perception.....	\$ 1,962	07	
Remboursements	27,839	04	\$ 29,861 11

RECETTES :		\$4,415,268 52	
Revenu ordinaire.....	\$3,883,054	53	
do des nouvelles taxes...	444,856	02	
			4,327,910 55
Dépôts de fonds en fidéi-commis	27,662	64	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer	3,285	62	
Rachat de l'emprunt de 1876, remboursement de la balance du montant tenu à Londres pour collocation	736	10	31,684 36
			4,359,594 91
	Déficit.....		\$ 55,673 61

DÉPENSES :		1896-97.	
Dépenses ordinaires (y compris \$84,680 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....		\$4,677,095	20
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....		176,832	28
Achat de propriété.....		30,000	00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		14,999	01
Taxes sur les subventions de chemins de fer :			
Frais de perception.....	\$413	17	
Remboursements.....	7,942	05	
			8,355 22

RECETTES :		\$4,907,281 71	
Revenu ordinaire.....	\$3,556,602	96	
do des nouvelles taxes..	318,200	22	
			3,874,803 18
Vente de propriété....	2,500	00	
Dépôts de fonds de fidéi-commis	45,772	48	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer	163	04	48,435 52
			3,923,238 70
	Déficit.....		\$ 984,043 01

1897-98

DÉPENSES :

4,041,221 66	
58,485 34	
17,459 02	
268,241 39	
<hr/>	
29,861 11	
<hr/>	
4,415,268 52	
	Dépenses ordinaires (y compris \$87,307 99 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)
	\$4,364,686 68
	Dépenses extraordinaires (édifices publics)
	50,683 70
	Paiements sur dépôts en fidé-commiss.....
	33,675 10
	<hr/>
	\$4,449,045 48

RECETTES :

	Revenu ordinaire.....	\$3,979,401 64	
	do des nouvelles taxes ..	196,737 99	
	<hr/>		4,176,139 63
	Dépôts de fonds en fidé-commiss.....	58,358 79	
	Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.	1,516 72	
	<hr/>		59,875 51
		<hr/>	4,236,015 14
			<hr/>
		Déficit.....	\$ 213,030 34
			<hr/>

4,359,594 91

55,673 61

677,095 20

176,832 28

30,000 00

14,999 01

8,355 22

907,281 71

923,238 70

984,043 01

ÉTAT C.
RECETTES.

	1893-94		1894-95		1895-96		1896-97		1897-98	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Puisseance du Canada.....	1,278,376	11	1,277,790	42	1,231,798	59	1,257,183	70	1,266,413	48
Terres de la Couronne.....	965,163	96	866,632	10	1,045,310	19	879,893	26	1,087,042	52
Terres, Forêts et Pêcheries.....									7,872	67
Mines.....	184,245	00	187,314	60	186,278	50	177,426	80	182,430	40
do d'enregistrement.....	29,545	95	64,054	02	61,338	51	63,875	90	66,423	95
Fonds de bâtieses et des jurés.....	24,386	46	41,579	26	23,828	40	27,565	83	23,433	81
Honoraires judiciaires.....	11,495	70	12,166	84	14,329	34	9,654	38	16,642	96
Municipalités—Pour l'entretien des prisonniers.....	8,122	71	9,322	05	11,322	06	12,751	06	8,121	18
Palais de Justice de Montréal.....	2,372	28	3,353	28	4,331	94	2,123	88	3,155	79
Prison de Montréal.....	4,276	90	4,530	47	2,374	59	2,946	94	1,578	02
Garçons des prisons de Montréal et Québec.....	10,200	00	2,400	00	13,000	00	2,800	00	4,000	00
Cain des prisonniers, prison de Québec.....	186	60	192	15	42	01	140	75	192	60
do do do Bedford.....	16	25	20	00						
do do do Terrebonne.....										
do do do Ste. Scholastique.....										
Penne de la prison, Québec.....	340	40	130	40	10	00	246	60	136	50
Amendes, Justice.....	436	03	541	22	413	41	540	29	683	10
Honoraires du grand comtable, Québec.....	636,052	34	665,918	78	663,087	46	586,176	42	615,043	83
Licences.....	142,854	50	160,756	16	148,643	86	134,404	63	194,312	36
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	246,860	50	183,870	70	184,254	50	74,826	99	2,055	81
do sur transports de propriétés.....	15,293	70	17,039	20	17,507	67	3,507	74	1,389	18
do directes sur certaines personnes.....	106,428	45	121,932	96	79,728	52	10,383	77	29,346	74
Licences de manufactures et de commerce.....	149,823	46	162,335	50	163,365	33	229,441	72	163,456	36
Droits sur successions.....	14,765	37	7,347	79	8,125	67	6,671	83	8,549	07
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	180	96	307	79	165	44	163	04	128	10
do sur renouvellement d'hypothèques.....	8,236	27	6,068	59	11,491	51	8,391	39	8,780	12
Législation.....	18,955	66	21,697	13	35,005	69	7,703	59	63,544	63
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	407	49	151	15	78	00	1,638	98	2,127	85
do patients payants.....	2,289	06	5,698	51	12,366	76	923	72	36,396	84
École d'industrie et de réforme.....	20,174	41	21,871	47	23,182	60	21,637	58	20,938	55
Cassette Officielle de Québec.....	5,870	13	6,114	02	4,880	85	7,570	62	8,121	49
Revenu casuel.....	7,125	49	6,677	95	6,028	77	5,712	61	5,514	35
Service civil, contributions pour pensions.....										
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection.....	520	84	429	16	400	00	376	33	397	86

Travaux et édifices publics, loyers.....	1,878	63	1,062	60	1,063	60	785	60	1,060	60
Inspection des chemins de fer.....	816	00	516	00	492	00	204	60	492	00
Intérêts sur prêts et dépôts.....	26,438	87	23,095	38	17,437	79	35,556	71	40,452	29

Assises criminelles, contributions municipales.....	18,955 66	21,697 13	35,005 69	7,703 59	63,544 63
do patients payants.....	407 49	151 15	78 00	1,038 98	2,127 85
École d'industrie et de réforme.....	2,289 00	5,698 51	12,366 76	36,396 84	38,396 84
Gazette Officielle de Québec.....	20,774 41	21,857 47	23,182 60	21,637 58	20,958 55
Revenu casuel.....	5,870 13	6,114 02	4,880 80	7,570 62	8,121 49
Service civil, contributions pour pensions.....	7,125 49	6,677 95	6,028 77	5,712 61	5,514 35
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection.....	520 84	429 16	400 00	376 33	397 86

Travaux et édifices publics, loyers.....	1,878 63	1,062 60	1,063 60	785 60	1,060 60
Inspection des chemins de fer.....	816 00	516 00	492 00	204 00	72 00
Intérêts sur prêts et dépôts.....	26,438 87	23,095 38	17,437 70	35,556 71	40,452 29
Prime, escompte et change.....	7,046 19	3,949 36	29 00	2,141 15	2,916 72
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	369,622 38	365,327 96	333,657 98	299,395 07	300,833 34
Remboursements.....	16,225 82	24,180 38	21,897 81	290 00	
Prêt aux incendies de Québec.....	580 00	220 00	580 00		
Puisseance du Canada, comptes généraux.....	489 40	489 40	244 70		
4,258,728 36	4,221,687 84	4,327,910 55	3,874,868 18	4,176,139 63	
1,803 05	100,340 28		2,500 00		
FONDS EN FIDEL-COMMIS, REMBOURSEMENTS, ETC. —					
Remboursements sur avances.....		5,530 00			
Fonds de pensions des instituteurs.....		292 22			1,022 70
Fonds d'amortissement de la cité de Hull.....	153 99	158 63	163 40	167 63	173 84
do do Pointe à Clatnean.....		100 00	100 00	100 00	100 00
Conseil d'Agriculture.....		286 00			
Héritiers et successions F. E. Roy.....		1,584 00	880 50	884 50	886 10
Fonds de licences de mariage.....	7,470 00	7,218 00	7,221 00	6,693 00	6,864 00
Cantonnement des officiers publics.....	1,904 38	500 00	1,508 17	1,000 00	563 00
Dépôt du Palais de Justice, St. Laurent.....			10,000 00	15,000 00	
Fonds du Palais de Justice d'Aylmer.....	42 76			17,976 14	
Dépôt ex Julio Fabbri.....	500 00				
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer.....	49,732 48	6,344 68	3,285 62	157 04	1,516 72
do do do.....					5,000 00
Dépôts en vertu de l'acte 39A Act., ch. 34.....					25,000 00
do do do.....					968 15
Débiteurs du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement.....					
Fonds de battisse et des jurés district de Rimouski, assurance sur le Palais de Justice et la Prison.....					17,781 00
Emprunts temporaires.....	4,320,427 22	4,343,971 65	4,358,858 81	3,923,238 70	4,236,015 14
Produit de l'emprunt 1893.....	870,000 00	2,460,000 00	300,000 00	700,000 00	
do do 1894 (Londres).....	3,860,073 34				
do do do.....	2,742,076 73	2,723 27			
Rachat emprunt 1876, remboursement.....		4,106,391 52			
Produit de l'emprunt de 1896.....			736 10		
do do 1897.....			2,044,000 00		
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette.....	365,335 91	546,732 00	543,033 37	784,739 49	738,676 28
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	12,116,933 20	11,439,818 44	7,246,628 28	10,772,062 05	6,396,120 07

ETAT D. DEPENSES.

	1893-94		1894-95		1895-96		1896-97		1897-98	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Dette publique.....	\$1,437,332	07	\$1,486,600	62	\$1,497,429	99	\$1,550,874	16	\$1,591,177	03
Legislation.....	207,070	77	198,543	50	195,640	27	288,623	41	210,910	19
Gouvernement civil.....	256,725	24	251,256	34	253,301	60	277,247	01	282,585	08
Administration de la justice.....	518,038	05	608,327	29	668,644	28	662,665	77	618,379	65
Instruction publique.....	380,760	00	383,726	45	382,759	70	410,060	00	434,260	00
Agriculture, Colonisation et Immigration.....	242,864	01	290,636	62	286,814	00	404,695	75	307,476	97
Travaux et édifices publics :										
Ordinaires.....	101,037	86	110,257	32	97,544	64	165,783	76	127,483	73
Extraordinaires.....	390,055	24	152,499	01	58,485	34	176,832	28	50,683	70
Asiles et institutions de bienfaisance.....	325,082	00	323,047	25	326,078	25	358,616	77	339,375	75
Divors (y compris les paie- ments faits par les offi- ciers du revenu sur les perceptions.....	376,874	23	390,772	84	433,099	69	558,527	67	453,038	28
	4,267,946	07	4,195,727	44	4,099,707	00	4,853,927	48	4,415,370	36
Achat de propriété.....							30,000	00		
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer.....	250,117	25	280,223	01	268,241	39	381,187	62	237,471	86
Avances.....	19,395	60	30,550	00						
Fonds en fidéi-commis.....	13,081	78	17,390	26	17,459	62	14,999	01	33,675	10
Fonds de remboursements des subventions de che- mins de fer, frais et remboursements.....	88	80	2,742	60	29,861	11	8,355	22		
	4,550,629	50	4,506,633	31	4,415,268	52	5,288,469	33	4,686,517	34
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O....	975,426	69	854,519,92		259,186	59	1,346,475	01	198,645	14
	5,526,056	19	5,361,153	23	4,695,455	11	6,634,944	34	4,885,162	48
Remboursements d'ém- prunts temporaires....	2,070,600	00	1,500,000	00	1,760,000	00				
Rachats de dette :										
Emprunt de 1891.....	3,860,000	00								
do 1893.....			4,106,461	00						
Partie de do 1874 et prime									56,048	90
do do 1876 do									64,794	80
do do 1878 do									163,584	00
do do 1880 do									24,079	04
do do 1882 do									322,849	80
do do 1894 do									107,319	74
do do 1896 do							3,015,853	86		
	11,456,056	19	10,967,614	23	6,425,455	11	9,650,798	20	5,623,838	76
Ajoutez: Paiements de man- dats impayés au 30 juin 1893, 1894, 1895, 1896, 1897.....	313,811	81	158,666	80	209,495	96	173,122	28	443,257	08
	11,769,868	00	11,126,281	03	6,634,951	07	9,823,920	48	6,067,095	84
Déduez: Mandats impayés au 30 juin 1894, 1895, 1896, 1897, 1898.....	158,666	80	209,495	96	173,122	28	443,257	08	191,639	36
	11,611,201	20	10,916,785	07	6,461,828	79	9,380,663	40	5,875,456	48

ÉTAT F.

DEPENSES PROBABLES 1899-1900.

	\$	cts.
Dette publique	1,570,411	54
Législation	192,894	70
Gouvernement civil.....	269,776	19
Administration de la justice, etc.....	536,710	00
Instruction publique, etc.....	432,560	00
Travaux et édifices publics.....	108,402	79
Agriculture.....	172,650	00
Terres, Forêts & Pêcheries	129,000	00
Colonisation & Mines, etc.....	133,250	00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc.....	419,400	00
Institutions de bienfaisance.....	44,675	75
Services divers	146,025	00
	<hr/>	
	4,155,755	97
Travaux et édifices publics — Extraordinaires.....	22,000	00
	<hr/>	
	4,177,755	97
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer.....	\$ 33,072	12
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O.....	413,740	31
	<hr/>	
	446,812	46
	<hr/>	
	\$4,624,568	43
	<hr/>	

ETA

Dette
Augm

Empru
Dépôt
Dépôt

Manda
Subve

Subve

Perte
Obliga

Partie

Balanc

Fonds
Allocat

Argent
Coût de

Réclam
Avance
Palais

Excéda

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1898.

PASSIF.

	Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,483,604 67	
	Augmentation du capital par conversion.....	800,146 86	
			34,283,841 53
	Emprunt temporaire.....		700,000 00
	Dépôts en fidéi-commis.....		334,003 97
	Dépôts des compagnies de chemin de fer—pour paiement des intérêts garantis des obligations.....		132,702 49
	Mandats impayés.....		191,639 36
	Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$365,709 67	
	Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. per acre, autorisées mais non encore dues.....	559,973 17	
			925,682 84
	Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
	Obligations du Palais de Justice de Québec.....		200,000 00

ACTIF.

\$36,793,088 94

	Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque	\$353,390 00	
	do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%	31,610 00	
	do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000 00	
	do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
	Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
	Fonds inscrits de 3%.....		10,677 78
	Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
	Argent en banque.....		490,663 59
	Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....		5,391,11
	Réclamation <i>in re</i> feu l'honorable Thomas McGreevy.....		100,000 00
	Avances à divers.....		161,832 89
	Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....		200,000 00

10,962,565 37

Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898..... \$25,830,523 57

\$ cts.
 1,570,411 54
 192,894 70
 269,776 19
 536,710 00
 432,560 00
 108,402 79
 172,650 00
 129,000 00
 133,250 00
 419,400 00
 44,675 75
 146,025 00
 4,155,755 97
 22,000 00
 4,177,755 97
 12
 34
 446,812 46
 \$4,624,568 43

ETAT H.

OPÉRATIONS DE CAISSE, 1897-98.

Voici un état des opérations de caisse au cours de l'exercice 1897-98.

Argent aux banques, le 30 juin 1897,			
étant pour le compte courant.....	\$486,891	28	
Moins mandats non-payés.....	443,257	08	
			<u>\$43,634 20</u>
Argent aux banques, au			
30 juin 1897, solde			
du produit des em-			
prunts de 1896 et			
de 1897.....	\$904,537	37	
A même quoi a été payé,			
du 1er juillet 1897			
au 30 juin 1898 :			
Subvention aux che-			
mins de fer.....	196,284	24	
Q. M. O. et O.....	2,360	90	
Dépôts de garantie.....	237,471	86	
			<u>436,117 00</u>
			<u>468,420 37</u>
Ce qui laisse un solde de.....			512,054 57
dont il a été disposé comme suit :			
Dépense totale, moins subventions aux chemins de			
fer, Q. M. O. & O. Remboursement aux che-			
mins de fer de leurs dépôts de garantie, du 1er			
juillet 1897 au 30 juin 1898, lequel a été :			
Pour frais ordinaires.....	4,364,686	68	
Pour frais extraordinaires.....	50,683	70	
Dépôts en fidéicommiss.....	33,675	10	
			<u>4,449,045 48</u>
Le revenu total du 1er juillet 1897 au 30 juin			
1898, a été pour :			
Le revenu ordinaire.....	4,177,656	35	
Les dépôts en fidéicommiss.....	58,358	79	4,236,015 14
Déficit.....			<u>213,030 34</u>
Solde en caisse le 30 juin 1898.....			299,024 23
Soit :			
Argent aux banques.....	490,663	59	
Moins mandats non payés.....	191,639	36	
			<u>299,024 23</u>

1897-98.

0

7

512,054 57

18

4

213,030 34

299,024 23

299,024 23

